

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 NOVEMBRE 2024**

Le 21 novembre 2024, le Conseil Municipal de Saint-Maugan s'est réuni à la mairie à 20h, sous la présidence du Maire, M. BONNIN Etienne.

**Présent(s-es)** : BONNIN Etienne, ROUMY Anne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud (pour la délibération n°2024-45 uniquement), LEFRANC Françoise, SOTELLE Claudine, DE L'ESPINAY François, GRABE Olivier, BOUETARD Loïc, DUVAL Jocelyne, VACHER Céline.

**Procurations** : BESNARD Ingrid à ROUMY Anne

**Absent(s-es)** : GALBOIS Stéphane, LE BRETON Mickaël, METIVIER Clément, BESNARD Ingrid.

**Quorum** : 8

**Secrétaire de séance** : Eric DARRIGRAND-LACARRIEU

Ordre du jour :

- Vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2024,
- Rénovation énergétique de la mairie et de l'école : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre,
- Rénovation énergétique de la mairie et de l'école : approbation de l'avant-projet définitif,
- Rénovation énergétique de la mairie et de l'école : demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL,
- Décision modificative budget principal,
- Divers

**Délibération n°2024-40 : approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2024**

Monsieur le Maire expose : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, il est inscrit dans la loi que le procès-verbal de chaque séance de conseil municipal, rédigé par le secrétaire de séance, signé par lui et le maire, est arrêté au commencement de la séance suivante et fait l'objet d'une délibération transmise au représentant de l'Etat.

Le procès-verbal est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente sur le site internet de la commune et un exemplaire papier est tenu à la disposition du public.

Le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 24 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2024.

### **Délibération n°2024-41 : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la mairie et de l'école.**

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique de la mairie et de l'école a été confiée à la société Les Travaux du Printemps par délibération n°2023/44 pour la somme de 22 685.00€ HT.

M. le Maire explique que le taux de gain énergétique à atteindre pour pouvoir être subventionné est passé de 30% à 40%, de ce fait, il a fallu revoir l'estimation prévisionnelle des travaux. Celle-ci est passée de 180 000€ HT à 310 000€ HT.

Il est donc proposé de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour fixer un forfait complémentaire des honoraires à 5 835 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant HT de 5 835€ HT
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant.

### **Délibération n°2024-42 : approbation de l'avant-projet définitif pour la rénovation énergétique de la mairie et de l'école**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre de l'opération de rénovation énergétique de la mairie et de l'école. Le montant prévisionnel de l'ensemble de l'opération (y compris les études, la maîtrise d'œuvre, les missions SPS et de contrôle technique) s'élève à 343 974€ HT.

Il s'agit maintenant d'approuver cet avant-projet définitif pour poursuivre cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l'avant-projet définitif et autorise M. le Maire à poursuivre l'opération

### **Délibération n°2024-43 : demande de subvention au titre de la DETR-DSIL pour la rénovation énergétique de la mairie et de l'école**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de faire des travaux de rénovation énergétique de la mairie et de l'école. Le maître d'œuvre a estimé les travaux à 343 974 € HT. M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. A celui-ci figure un financement possible au titre de la DETR et de la DSIL 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l'opération de rénovation énergétique de la mairie et de l'école,
- Arrête le plan de financement de l'opération joint en annexe à la présente délibération,
- Sollicite un financement DETR et DSIL 2025, sous la rubrique rénovation énergétique *des bâtiments scolaires et bâtiments publics* au titre de la DETR 2025 et à la rubrique *soutien au projet de rénovation thermique* au titre de la DSIL 2025,

- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant des dépenses éligibles	Montant de subventions demandées	
<b>ETUDE</b>		<b>AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES</b>			
Etude de portance	600,00	ETAT - DETR 2025	343 974,00	137 589,60	40%
Coordination SPS	3 192,00	ETAT - DSIL 2025	343 974,00	68 794,80	20%
Bureau de contrôle	3 162,00	DEPARTEMENT 35	343 974	68 795	20%
Relevé sur site	1 600,00				
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>	28 520,00				
<b>TRAVAUX PREVISIONNELS</b>	306 900,00				
		<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>		275 179,20	80%
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		68 794,80	20%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	343 974,00	<b>TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES</b>		343 974,00	

### Délibération n°2024-44 : Décision modificative n°3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise M.le Maire à procéder à la décision modificative suivante :

#### COMPTES DEPENSES A ALIMENTER DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
012	6411	Rémunération Personnel :	+ 9 000 €
012	6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	+ 2 000 €
		<b>Total</b>	<b>+ 11 000 €</b>

#### COMPTES DEPENSES A REDUIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	60612	Energie-Electricité	-1 000 €
011	60636	Vêtements de travail	- 400 €
011	6065	Livres bibliothèques	-1000 €
011	6068	Autres matières et fournitures	-500 €
011	61521	Terrains	-3 000 €

011	61558	Autres biens mobiliers	-550 €
011	622	Honoraires	-500 €
011	623	Publicités, publications, relations publiques	-1 500 €
65	65315	Formation	-550 €
65	653171	Compensations pour formation	-1 000 €
65	65568	Autres contributions	-1 000 €
		<b>Total</b>	<b>- 11 000 €</b>

### Délibération n°2024-45 : Décision modificative n°4

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
compte	Opérat°	montant	Intitulé de l'opération	compte	Opérat° Chapitre	montant	
2188	OPNI	-5 000,00	Opération non individualisée	O21	OPFI	-36 000,00	
2188	73	-5 000,00	Opération Mairie				
2183	77	-10 000,00	Opération Ecole				
2152	80	-15 000,00	Opération Voirie				
2111	104	-1 000,00	Opération Acquisitions foncières				
		<b>-36 000,00</b>				<b>-36 000,00</b>	

DEPENSES FONCTIONNEMENT A AJOUTER				DEPENSES FONCTIONNEMENT A REDUIRE			
compte	Chapitre	montant	Intitulé article	compte	Chapitre	montant	
6288	011	33 000,00	Services extérieurs	O23	023	-36 000,00	
6411	012	1 000,00	Personnel titulaire				
657348	65	2 000,00	Contributions communes				
		<b>36 000,00</b>				<b>-36 000,00</b>	

Le Maire,

Etienne BONNIN



Le Secrétaire de séance,

Eric DARRIGRAND-LACARRIEU